



# PLAN LOCAL D'URBANISME

Etabli sur la base de la partie réglementaire  
du code de l'urbanisme en vigueur avant le 31/12/2015

## ANNEXES SANITAIRES NOTICE

PLU APPROUVE  
Vu pour être annexé  
à la délibération du conseil municipal du 06/02/2017

Denis LOUTRE  
Le Maire



**OTE INGÉNIERIE**  
des compétences au service de vos projets

[www.ote.fr](http://www.ote.fr)

**Siège social**  
 1 rue de la Lisière - BP 40110  
 67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE  
 Tél : 03 88 67 55 55



**Agence de Metz**  
 1 rue Pierre Simon De Laplace  
 57070 METZ - FRANCE  
 Tél : 03 87 21 08 79

	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 13085	Page : 2/12
0	07/03/2016	PLU arrêté	OTE - Léa DENTZ L.D.		<b>URB1</b>	
1	03/02/2017	PLU approuvé	OTE - Léa DENTZ L.D.			
LD						

# 1. Eau potable

## 1.1. COMPETENCE



L'adduction d'eau potable de la commune de Réding est assurée par le syndicat intercommunal des Eaux de Wintersbourg, dont le siège se trouve sur le ban communal de Réding.

## 1.2. RESSOURCES

La production d'eau potable est assurée par 4 Sources exploitées sur le ban communal de DABO, en pleine forêt de l'ONF et de 2 Forages (Sparsbrod et Réding).

Les forages ne sont exploités qu'en période d'étiage et en cas de défaillance des sources ou du réseau.

L'ouvrage de Réding construit à l'origine pour approvisionner en eau les locomotives à vapeur, sert aujourd'hui de réserve d'eau au SIEW. Il alimente exclusivement la ville en cas de besoins importants d'une commune du secteur (incendie, fuite...) et lui permet de fonctionner en toute autonomie.

En raison de la nature géologique du terrain, les sources et le forage de Sparsbrod produisent une eau agressive caractérisée par une faible minéralisation, un pH acide et susceptible de dissoudre les métaux des conduites.

C'est pourquoi le SIEW a érigé en 1991 une station de Neutralisation à Saint-Louis dont le rôle est de traiter son agressivité par passage sur neutralite, calcaire marin. Cette installation a une capacité de traitement de 115 m<sup>3</sup>/h, soit 2760 m<sup>3</sup>/jour.

L'eau traitée est stockée dans le réservoir principal de Saint-Louis situé à 395 m d'altitude.

Il a une capacité de 2000 m<sup>3</sup>. Il approvisionne l'ensemble des abonnés du Syndicat par gravité et sans pompage.



Le SIEW distribue l'eau dans les 28 communes à partir de 3 artères principales.  
La ville de Réding est alimentée par la conduite de transfert du secteur Ouest via un réservoir secondaire d'une capacité de 250 m<sup>3</sup>.

*Réservoir semi-enterré de Réding*

### **1.2.1. Réseaux**

Voir plans

## 2. Assainissement

### 2.1. COMPETENCE

La communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud assure pour le compte des communes membres la compétence assainissement (réseaux intercommunaux, entretien des réseaux communaux, instruction des dossiers d'assainissement non collectif, assainissement non collectif) et la gestion de la station d'épuration.

### 2.2. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La ville de Réding a délimité un périmètre d'assainissement collectif, à l'intérieur duquel le raccordement au réseau d'assainissement est obligatoire.

### 2.3. RESEAUX

Voir plans

### 2.4. OUVRAGE D'EPURATION

La station d'épuration intercommunale est installée dans la zone industrielle de Sarrebourg, le long de la route de Sarreguemines juste en amont de la sortie des eaux vers la Sarre.



Elle rassemble une succession de dispositifs, empruntés tour à tour par les eaux usées. Chaque dispositif est conçu pour extraire au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux.



La station d'épuration des eaux a pour vocation d'abattre une partie de la pollution des eaux usées :

- Les matières en suspension (MES) : matières minérales ou organiques non dissoutes
- Les matières organiques présentes sous forme particulaire et dissoute.

La station d'épuration dispose d'une capacité de traitement de 34 000 équivalents habitants, de 2 060 kg DBO<sub>5</sub>/j (matière organique) et 5 760 m<sup>3</sup>/j.

### 2.4.1. Les prétraitements

Les dispositifs de prétraitement ont pour but d'éliminer les éléments solides les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs ou d'endommager les équipements : déchets volumineux (dégrillage), sables (dessablage) et corps gras (dégraissage – déshuilage).

Le dégrillage consiste à faire passer les eaux usées au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les éléments les plus grossiers. Après nettoyage des grilles, les déchets sont évacués avec les ordures ménagères.

Le dessablage et le déshuilage-dégraissage consistent ensuite à faire passer l'eau dans des bassins où la réduction de vitesse d'écoulement fait se déposer les sables et flotter les graisses.

### 2.4.2. Les traitements physico-chimiques

Après les prétraitements, il reste dans l'eau une charge polluante dissoute et des matières en suspension.

Les traitements physico-chimiques permettent d'agglomérer les particules décantables par adjonction d'agents coagulants et floculants (sels de fer). Les amas de particules ainsi formés, ou "flocs", sont séparés de l'eau par décantation.

### 2.4.3. Les "boues activées" : un traitement biologique à cultures libres :

Ce traitement permet d'extraire des eaux usées les polluants dissous, essentiellement les matières organiques. Il utilise l'action de micro-organismes capables d'absorber ces matières.

La sélection naturelle des espèces et leur concentration dans un bassin permettent d'accélérer et de contrôler un phénomène qui se produit communément en milieu naturel.

Les bactéries se développent dans deux bassins alimentés d'une part en eaux usées à traiter et d'autre part en oxygène par des apports d'air. Les bactéries, en suspension dans l'eau des bassins, sont donc en contact permanent avec les matières polluantes dont elles se nourrissent et avec l'oxygène nécessaire à leur assimilation.

La séparation de l'eau traitée et de la masse des bactéries (que l'on appelle "boues") se fait dans un ouvrage spécifique appelé "clarificateur".

Pour conserver un stock constant et suffisant de bactéries dans le bassin de boues activées, une grande partie des boues extraites du clarificateur est renvoyée dans le bassin.

Une petite partie de ces boues, correspondant à l'augmentation du stock pendant une période donnée, est évacuée du circuit des bassins d'aération et dirigée vers le filtre-presse permettant le traitement des boues.

#### **2.4.4. La conséquence de l'assainissement des eaux usées : la production de boues d'épuration**

Le traitement des eaux usées en station d'épuration produit une eau épurée, rejetée dans le milieu naturel, et un concentrat désigné sous le terme de "boues".

Les boues sont formées à partir de la charge polluante dissoute utilisée par les cultures bactériennes libres en présence d'oxygène (insufflation d'air).

Le passage par le filtre presse permet d'obtenir une boue solide, hygiénisée par chaulage.

Ces boues sont ensuite épandues sur des parcelles agricoles du plan d'épandage et également incorporé au co-compost, produit sur la plateforme de compostage.



## 3. Ordures ménagères

### 3.1. COMPETENCE

La compétence déchets de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, rattachée au Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg.

Il est en charge de la gestion des déchets de 6 communautés de communes, soit 103 communes sur un territoire de 995 km<sup>2</sup>.

### 3.2. COLLECTE

#### 3.2.1. La collecte en porte à porte

SITA est le prestataire chargé de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Multimatériaux

Chaque commune de l'arrondissement de Sarrebourg bénéficie d'un ramassage en porte à porte hebdomadaire des ordures ménagères, et toutes les deux semaines pour les multimatériaux (à l'exception de la ville de Sarrebourg où la collecte sélective est hebdomadaire).

A Réding, la collecte sélective est assurée le jeudi en semaine paire et la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles tous les vendredis.

#### 3.2.2. La collecte en point d'apport volontaire

Le prestataire chargé de la collecte, du transport, et du traitement du Verre est MINERIS. La collecte du verre se fait en apport volontaire dans les bornes mises en place dans la totalité des Communes de l'Arrondissement de Sarrebourg (327 bornes hors Phalsbourg).

A Réding sont implantés :

- 3 sites avec des bornes de collecte du verre :
  - Rue des Chevaliers ;
  - Salle Olympie ;
  - 22 rue de l'Etang ;
- 2 sites avec des conteneurs textiles :
  - Rue des Chevaliers ;
  - Salle Olympie ;



**ORDURES MENAGERES**

---



Les habitants peuvent également apporter leurs déchets (déchets verts, ferrailles, encombrants, bois, piles, huiles, batteries, DEEE, DMS, ...) dans les 7 Déchèteries du réseau de l'Arrondissement de Sarrebourg. L'une d'entre elle est implantée à Sarrebourg en limite du ban communal de Réding.

### 3.3. TRAITEMENT

#### 3.3.1. Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

L'ensemble des OMR collectées est transporté jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Hesse, et y est traité, sans opération de transfert.

L'ISDND reçoit également le tout venant des déchèteries de l'Arrondissement, ainsi que les Déchets Industriels Banals (DIB) provenant de contrats privés signés directement avec le producteur ou avec les principaux collecteurs de déchets privés.

Concernant l'exploitation du service, la 12<sup>ème</sup> et dernière alvéole est en cours d'exploitation.

#### 3.3.2. Traitement des Multimatériaux

Les Multimatériaux collectés par SITA sont transportés jusqu'à un quai de transfert à Imling (57) puis acheminés au centre de tri PAPREC à Custines (54) où des trieurs vont séparer manuellement les matériaux. A l'issue du tri, les matériaux valorisables, c'est-à-dire les multimatériaux collectés sans les refus de tri, vont être recyclés par des industriels. Un contrat unique de reprise des matériaux a été signé avec Eco-Emballages dans le cadre du Barème E (juin 2011).

Les refus de tri sont quant à eux expédiés et stockés au centre d'enfouissement de l'Arrondissement de Sarrebourg à Hesse.

#### 3.3.3. Traitement des Déchets de Déchèteries

Les déchets collectés sont évacués vers différents exutoires, selon les matériaux :

- Gravats : LINGENHELD Sarrebourg
- Ferrailles : BRUNNER à Sarrebourg
- Bois : Société REKO énergie bois à Réding
- Tout-venant (Encombrants) : CSDU de Hesse
- DMS : CHIMIREC à Domjevin
- Huiles minérales : SEVIA à la Garenne Colombes
- Huiles végétales: ECOGRAS à Aubervilliers
- Batteries : METALEUROP à Cheminot
- Piles : EURODIEUZE (8,1 tonnes collectées et recyclées en 2014)
- D3E : Envie 2E à Nancy
- Déchets verts : Plate-forme de compostage du groupement de l'arrondissement de Sarrebourg à Sarrebourg.

### **3.3.4. Traitement des Déchets Verts à la Plateforme de Compostage:**

La Plateforme de compostage de Sarrebourg transforme en compost les Déchets Verts de l'Arrondissement de Sarrebourg à savoir les déchets verts des professionnels et des collectivités, ainsi que ceux provenant des 7 déchèteries du réseau.